

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 11 septembre 2017, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Rhéal Grenier et Charles Choquette sont absents.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 À 20 H 00**

Points pour délibération

- 1 **Assemblée d'août 2017**
 - 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 août, 20 h 00
- 2 **Assemblée du 11 septembre 2017**
 - 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

- 3 **Administration générale**
 - 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Demande de divers organismes
 - 3.1.2 Approbation budget révisé 2017 OMH – Déficit d'exploitation
 - 3.1.3 Rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux
 - 3.1.4 Demande d'appui OBV Yamaska
 - 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Renouvellement d'entente avec la SPA des Cantons
 - 3.2.2 Rémunération des employés municipaux
- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
- 5 **Transport & bâtiment**
 - 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Travaux d'infrastructures 2017

- Décompte # 3 et autorisation de paiement
 - Aménagement des îlots
 - Pavage des entrées au garage municipal
- 5.1.2 Réfection rue Saint-Georges – Phase II – Décompte # 2 et acceptation provisoire
- 5.1.3 Correction du pavage des rangs Casimir et Saint-Charles et des rues des Pins et des Cèdres - Plan, devis et surveillance et Appel d'offres
- 5.1.4 Réfection des rues Principale et Canrobert - Demande de soumissions, services Professionnels (plan, devis et surveillance)

6 Hygiène du milieu

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

- 6.1.1 Collecte de feuilles d'automne 2017
- 6.1.2 Adoption du règlement numéro 824-17 décrétant un mode de tarification pour le Financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau branches 2, 3 et 3A du Grand Cours d'eau, 2^e répartition
- 6.1.3 Offre de services – Validation des débitmètres

Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

- 7.1.1 Dérogation mineure – 632, rang Saint-Georges – Distance entre la piscine et le bâtiment principal
- 7.1.2 Dérogation mineure – 115, Route 235 – Blocs de ciment
- 7.1.3 Ajout de panneaux pour les stationnements de l'école

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.2 Infrastructures

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

Correspondance

- Co-1 MRC de Rouville – Appui pour l'Aréna Guy-Nadeau
- Co-2 MMQ – Suivi pour réclamation d'assurance de Gaz Métro
- Co-3 Réclamation de Gaz Métro – Bris au 268 St-Joseph
- Co-4 Réclamation du propriétaire du 156 St-Jean - Refoulement
- Co-5 Député Pierre Breton – Soutien demande d'ajout de travaux FEPTEU
- Co-6 Gouvernement du Québec – Opération contre la rage des animaux sauvages
- Co-7 MDDELCC – Suivi règlement numéro 822-17 rayon de protection entre les sources d'eau Potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures territoire de la Municipalité
- Co-8 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux - Remerciements
- Co-9 Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Programme d'aide financière Réduction de l'herbe à poux

RÉSOLUTION 09-208-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT À 20 H 00

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 août 2017 à 20 h 00.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-209-17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs :	1 257,165.16 \$
▪ Fournisseurs :	203 880.01 \$
▪ Salaires :	55 055.33 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 09-210-17

DEMANDES DE DIVERS ORGANISMES

En réponse aux demandes d'aide financière reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'appuyer les organismes suivants :

- d'autoriser la fermeture d'une portion de la rue Saint-Jean, soit devant l'installation du CPE Bambin Club située sur cette rue, ainsi que la fermeture de la rue Rachel, entre la rue Principale et la rue Jérôme, en ce qui concerne la deuxième installation du CPE Bambin Club, afin que ce dernier puisse organiser une journée bicyclette pour ses deux installations, le 26 septembre 2017, de 9 h à 17 h;

- d'offrir gratuitement la salle communautaire au CPE Bambin Club pour une conférence, le 19 septembre 2017 de 18 h à 21 h 30;
- d'offrir gratuitement la salle municipale le 21 octobre 2017 ainsi qu'une petite section pour la publicité dans le Gardangeois, pour un souper-bénéfice pour les enfants du Nicaragua, M. Jean Desormaux étant responsable de l'entretien ménager de la salle lors de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-211-17

APPROBATION BUDGET RÉVISÉ 2017 – OMH – DÉFICIT D'EXPLOITATION

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter la révision budgétaire 2017 – Déficit d'exploitation de l'Office Municipal d'Habitation d'Ange-Gardien, laquelle ajoute un montant de 2 000 \$ pour les gouttières ce qui affecte la contribution de la Municipalité, passant de 9 638 \$ à 9 838 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-212-17

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que les rémunérations payables au personnel électoral, dans le cadre des élections générales de novembre 2017, soient les suivantes :

POSTE	RÉMUNÉRATIONS
Président d'élection	2 081,11 \$
Secrétaire d'élection	1 560,83 \$
Scrutateur de bureau de vote	14,06 \$/heure
Secrétaire de bureau de vote	13,50 \$/heure
Primo	14,06 \$/heure
Président - table de vérification	13,16 \$/heure
Membre - table de vérification	13,16 \$/heure
Président commission révision	20,67 \$/heure

Secrétaire commission révision	19,08 \$/heure
Autres personnels électoraux	15,90 \$/heure

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-213-17
DEMANDE D'APPUI À OBV YAMASKA

Considérant la demande d'appui de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska au projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska;

Considérant que le conseil est sensible à cette question et souhaite effectivement que des actions soient entreprises pour améliorer la qualité de l'eau;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'offrir une contribution nature en temps de 2 jours de 2018 à 2020 pour l'aide à l'établissement de la liste des industries du bassin versant de la Yamaska de notre région, participation à la rencontre d'information publique et participation à une réunion de travail.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-214-17
RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LA SPA DES CANTONS

Considérant qu'il est nécessaire pour la Municipalité d'Ange-Gardien de voir à l'application de son règlement concernant les animaux et, qu'à cette fin, elle désire mandater un tiers;

Considérant l'offre de services de S.P.A. des Cantons reçue à cet effet le 28 août 2017, laquelle propose un service avec une tarification sur appel;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter la soumission de S.P.A. des Cantons pour un service de fourrière sur appel ainsi que la grille tarifaire 2017-2018 s'y rapportant;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour le contrôle des animaux sur appel avec S.P.A. des Cantons.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-215-17
RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder aux employés municipaux, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, la rémunération et les conditions d'emploi mentionnées dans le rapport administratif du mois de septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 09-216-17
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2017 – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – AMÉNAGEMENT DES ÎLOTS – PAVAGE DES
ENTRÉES AU GARAGE MUNICIPAL

Considérant les travaux de réfection des infrastructures municipales 2017, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- d'autoriser le paiement du décompte progressif #3 de 1 263 206,64 \$, taxes incluses, à Bertrand Ostiguy inc;
- de procéder à l'aménagement des îlots;
- de procéder au pavage d'une section de la cour du garage municipal, sur la rue Principale, selon l'offre soumise par Bertrand Ostiguy inc., au montant de 20 000 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-217-17
RÉFECTION RUE SAINT-GEORGES, PHASE II – DÉCOMPTE # 2 ET ACCEPTATION
PROVISOIRE

Suite au décompte progressif numéro 2, en date du 23 août 2017, pour les travaux de réaménagement du rang Saint-Georges, phase II et la recommandation de paiement de Tétra Tech, QI inc., il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le paiement de 57 223,63 \$, taxes incluses, à Gestion Dexsen inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-218-17

CORRECTION DU PAVAGE DES RANGS CASIMIR ET SAINT-CHARLES ET DES RUES DES PINS ET DES CÈDRES – PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE - APPEL D’OFFRES

Considérant les travaux de correction du pavage des rangs Casimir et Saint-Charles, des rues des Pins et des Cèdres, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d’accepter l’offre de Tétra Tech QI inc. du 18 août 2017, au montant de 19 100 \$, plus taxes.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 09-219-17

RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE ET CANROBERT – DEMANDE DE SOUMISSIONS, SERVICES PROFESSIONNELS (PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE)

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de demander des soumissions pour la préparation des plans & devis nécessaires, ainsi que pour la surveillance éventuelle des travaux, pour le renouvellement des conduites et la réfection des rues Principale et Canrobert.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 09-220-17

COLLECTE DE FEUILLES D’AUTOMNE 2017

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de procéder à deux collectes de feuilles, soit les 23 octobre et 20 novembre prochain, dans le périmètre urbain de la Municipalité, ainsi que dans le secteur du lac Bleu, et d’accorder le contrat à Entreprises J. Provost inc., selon l’offre soumise le 31 août dernier, au montant de 990 \$, plus taxes.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 09-221-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 824-17 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D’ENTRETIEN DU COURS D’EAU BRANCHE 2, 3 ET 3A DU GRAND COURS D’EAU, 2^E RÉPARTITION

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d’adopter le règlement numéro 824-17 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d’entretien du cours d’eau branches 2, 3 et 3A du grand cours d’eau, 2^e répartition.

Le projet de règlement ayant été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 14 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-222-17

OFFRE DE SERVICES – VALIDATION DES DÉBITMÈTRES

Considérant que les services techniques ont demandé à deux entreprises une offre de services pour la validation des débitmètres à savoir :

Entreprise	Montant avant taxes	Montant avec taxes
Vibriss	1573,00 \$	1808,56 \$
Asisto	1587,00 \$	1824,65 \$

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de mandater l'entreprise Vibriss à effectuer l'inspection des deux débitmètres du réservoir d'eau potable, ainsi que le canal Parshall à la station d'eaux usées, selon l'offre soumise au montant de 1 808,56 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-223-17

DÉROGATION MINEURE – 632, RANG SAINT-GEORGES – DISTANCE ENTRE LA PISCINE ET LE BÂTIMENT PRINCIPAL

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du 632, rang Saint-Georges, sur le lot 4 222 190, afin de rendre conforme l'implantation d'une piscine hors terre ne respectant pas la marge de recul avec le bâtiment;

Considérant que la dérogation porte sur la disposition suivante :

- Faire passer la marge de recul minimale entre la piscine hors terre et le bâtiment principal à 58 centimètres au lieu de 1,5 mètre, tel que stipulé à l'article 7.2.2 b) du règlement de zonage numéro 617-05.

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à savoir :

- Que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

- Qu'il y aurait préjudice causé au demandeur par l'application de la réglementation actuelle, dans la mesure où pour rendre la situation conforme, il aurait à démolir la piscine déjà en place;
- Que l'obligation de rendre la situation conforme serait disproportionnellement élevée par rapport à l'impact de l'élément dérogatoire;
- Que la demande n'est contraire à aucun objectif du plan d'urbanisme;
- Que dans le contexte, le caractère dérogatoire de la demande est mineur;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder la dérogation mineure faisant passer la marge de recul minimale entre la piscine hors terre et le bâtiment principal à 58 centimètres au lieu de 1,5 mètre, tel que stipulé à l'article 7.2.2 b) du règlement de zonage numéro 617-05.

Il est également résolu d'informer le propriétaire que la dérogation s'applique simplement à la piscine existante. Si la piscine devait être modifiée ou changée, les normes en vigueur de la réglementation devraient être respectées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-224-17

DÉROGATION MINEURE – 115, ROUTE 235 – BLOCS DE CIMENT

Considérant que le propriétaire du 115, Route 235 demande une dérogation mineure dans le but de rendre conforme un muret en béton déjà installé afin d'aménager une montée pour y installer une roulotte publicitaire;

Considérant que la dérogation porte sur la disposition suivante :

- Autoriser l'aménagement d'un muret de soutènement en blocs de béton ne respectant pas les matériaux permis, tel que stipulé à l'article 10.3.2 e) du règlement de zonage numéro 617-05.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de refuser la dérogation mineure pour les motifs suivants :

- Que le voisinage subit un préjudice dans la mesure où la situation nuit à l'aspect esthétique du secteur;
- Que le comité juge que le propriétaire peut s'efforcer d'aménager un muret avec des matériaux conformes et que pour cette raison, le préjudice causé au demandeur par la réglementation n'est pas démontré;

- Que le requérant a effectué les travaux sans au préalable obtenir un certificat d'autorisation et qu'il y a lieu de mettre en doute sa bonne foi;
- Que plusieurs des critères d'évaluation prévus par la loi dans le cadre d'une demande de dérogation ne sont pas rencontrés, et qu'il y a lieu de ne pas considérer le caractère dérogatoire de la présente demande comme étant mineur.

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien refuse la dérogation mineure du 115, route 235 pour l'aménagement d'un muret de soutènement en blocs de béton, qui n'est pas un matériau autorisé, tel que stipulé à l'article 10.3.2 e) du règlement de zonage numéro 617-05.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-225-17

AJOUT DE PANNEAUX POUR LES STATIONNEMENTS DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII

Suite à une rencontre entre M. Guillaume Lavoie, directeur des services techniques et la directrice de l'école Jean-XXIII, Madame Marie-France Ricard, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de procéder à l'installation de sept (7) panneaux indiquant « Stationnement réservé » dans les stationnements situés sur les rues Saint-Jean et Saint-Joseph, ce qui représente une dépense de 411,75 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 09-226-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire